

**COMPTE RENDU ET DELIBERATION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT REMY DES MONTS du 06 Juillet 2017**

L'an deux mil dix-sept, le six juillet à 20 heures 15, le conseil municipal de cette collectivité, régulièrement convoqué en date du 27 juin 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARTIER Maire.

<p>Date de convocation : 27/06/2017</p> <p>Date d'affichage procès-verbal de la réunion : 07/07/2017</p> <p>Nombre de conseillers En exercice : 14 Présents : 9 (2 procurations)</p>	<p>Présents : M. CHARTIER Philippe, Maire, Mmes : CORBIN Élisabeth, Charlotte LETOURNEUR, MM : LECUREUR Hubert, MURAIL Gilles, PAYSAN David, PERRIN Geoffrey, Thierry RUEL, Rémy YVON.</p> <p>Absent excusé(es) : JUGLET Arnaud a donné procuration à Hubert LECUREUR, Mmes. RICHARD, Fanny GISSELERE, M LALOI Jacky Mme Isabelle GOULETTE a donné pourvoir à David PAYSAN</p> <p>Secrétaire : Rémy YVON</p> <p>Secrétaire administrative Catherine HARDOUIN GILOUPPE</p>
---	--

Le compte rendu de la réunion de conseil du **18 mai 2017** est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

- 45-TDF –Extension du réseau électrique
- 46-Participations écoles de Mamers
- 47-Jeux extérieurs
- 48-Décision modificative n° 01
- 49-Référent sécurité
- 50-Modification commissions communales
- 51-Assainissement – demande de prolongation travaux station
- Questions diverses

Délibération 2017- 45	TDF –PRISE EN CHARGE EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE
----------------------------------	--

Le maire rappelle au conseil avoir été saisi par une demande de certificat d'urbanisme référencée 07231617Z0004 portant sur la construction d'un pylône permettant la diffusion de services de téléphonie mobile et/ou radio FM ou autres. L'édification de la construction projetée appelle la réalisation d'équipements publics, notamment une extension des réseaux électriques, exceptionnellement rendue nécessaire pour son fonctionnement.

Considérant que l'objet du CU porte sur équipement public exceptionnel à caractère commercial au sens de l'article 332.8 du code de l'urbanisme

Considérant que le raccordement envisagé est à usage exclusivement individuel et propre aux besoins de ce projet

Considérant la délibération 2017-01 du 26 janvier 2017 approuvant l'implantation d'une station de télédiffusion

Considérant le courrier de TDF (télédiffusion de France) en date du 19 juin 2017 par lequel la société s'engage à prendre en charge la totalité des travaux, liés à l'extension prévue.

Conformément à l'article l 332-8 du code de l'urbanisme,
Le conseil, invité à statuer sur la convention présentée, à l'unanimité

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour prendre les mesures nécessaires à l'autorisation de cette construction et à la signature de la convention issue à cet effet.

Délibération 2017-46	PARTICIPATIONS AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE MAMERS
---------------------------------	--

Comme chaque année, la Ville de Mamers a communiqué le montant des participations aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et primaires de Mamers, sollicitées auprès des communes de résidences des élèves soit : Maternelles : 930€, Primaires : 597€.

Après examen de la liste des élèves autorisés à fréquenter les écoles de Mamers, le conseil **ACCEPTÉ** à l'unanimité de participer à hauteur de :

5 élèves en maternelles : 4 650€

8 élèves en primaires : 4 776€

Soit un total de **9 426€**

Délibération 2017-47	AMENAGEMENTS EXTERIEURS – DEMANDE DE SUBVENTION
---------------------------------	--

Considérant la délibération 2017-40 liée à la décision de compléter l'aménagement des terrains de loisirs,

Suite aux différentes réunions des commissions travaux, aménagement, et études de la qualité et garantie des types de jeux,

le conseil, après examen de devis, et à l'unanimité, **DECIDE** de faire appel

- Pour les jeux, à QUALI CITE sise PA du moulin neuf 3 56130 PEAULE pour un montant de **7 952.14€ H.T soit 9 542.57€ TTC.**
- Pour les tables et filets de but : à COMAT ET VALCO sis ZAE le pavillon BP 16 34530 MONTAGNAC pour un montant de **1 739€ H.T soit 2 086.80€ TTC.**

Soit un total de **9 691.14€ H.T soit 11 629.37€ TTC**

et **CHARGE** le maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Sarthe au titre des petits équipements touristiques.

Délibération 2017- 48	DECISION MODIFICATIVE N° 01
----------------------------------	------------------------------------

Considérant les différentes décisions prises et utilisation des crédits inscrits au budget, le maire présente au conseil la décision modificative nécessaire au budget 2017..

Le conseil, à l'unanimité, **APPROUVE**, la décision modificative ci-après :

Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Compte 023 : + 7 731€	Compte 2183 : + 500€ (arrondi dont destructeur 333.96€)	Recettes d'investissement Compte 021 : + 7 731€
Compte 678 : 7 731€	Compte 2188 : - 1500€ + 4110€ = 2610€ (placard bureau école par entreprise et fournitures diverses ET jeux et tables TTC et en attente de subventions)	

	Compte 2313 : + 2 121€ + 2500€ = 4 621€ (branchement EDF prévu mais non estimé et plomberie supplémentaire mont grignon suite à fuites non diagnostiquées lors du devis initial et après retrait de la baignoire notamment) ET transfert compte placard bureau école	
--	---	--

Délibération 2017- 49	REFERENT SECURITE
----------------------------------	--------------------------

Afin de mobiliser un maximum d'acteurs pour lutter contre la violence routière et réduire au maximum le nombre de victimes de la route, la préfecture invite à nommer au sien des collectivités un élu référent sécurité routière dont le rôle consiste :

- À être le correspondant privilégié des services de l'état des autres auteurs locaux
- Diffuser les informations relatives à la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité

Après avoir entendu l'exposé, le conseil, vote par 2 voix contre et 9 voix pour désigner un référent sécurité

Au vu des résultats du vote, Philippe CHARTIER, maire, est désigné référent sécurité.

Délibération 2017- 50	MODIFICATION COMMISSIONS COMMUNALES – SIVOS ET CCAS
----------------------------------	--

Suite à entretien avec Isabelle GOULETTE conseillère municipale et à son courrier de démission des commissions communales, du CCAS et du Sivos de la Dive en date du 21 juin 2017, il serait nécessaire de procéder à son remplacement dans les syndicats ou commissions suivantes :

Au titre du SIVOS DE LA DIVE

Vu la délibération 2014-34 en date du 09 avril 2014

Liste des candidats suppléant : Geoffrey PERRIN

11 votants

11 exprimés

Majorité absolue : 06

A obtenu au 1^{er} tour : 11 voix et a été désigné suppléant : Geoffrey PERRIN

Au titre du CCAS

Vu la délibération 2014 41 en date du 09 avril 2014

Liste des candidats : Gilles MURAIL

11 votants

11 exprimés

Majorité absolue : 06

A obtenu au 1^{er} tour : 11 voix et a été désigné membre du CCAS représentant le conseil municipal : Gilles MURAIL

Au titre de la COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu la délibération 2014-40 en date du 09 avril 2014

DÉCIDE de procéder au remplacement de Mme GOULETTE, membre suppléant

Liste des membres suppléant : Élisabeth CORBIN

Votants : 11

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Sièges à pourvoir : 1

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 1

Liste ayant obtenu 11 voix et proclamé élu le membre suppléant : Élisabeth CORBIN

Au titre des COMMISSIONS COMMUNALES

Vu la délibération 2014-47 en date du 09 avril 2014

A l'unanimité, le conseil **DESIGNE** dans les différentes commissions:

- Affaires scolaires : Titulaire **Geoffrey PERRIN**
- Commission communale voirie : **Geoffrey PERRIN**
- Commission communale bulletin site internet : Sans objet

Délibération 2017- 51	ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE PROLONGATION TRAVAUX STATION
----------------------------------	---

Suite aux études diagnostiques, un dossier de déclaration a été déposé auprès de la Direction Départementale des territoires pour la construction d'une nouvelle station. Cette autorisation arrive à terme au **18 juillet** prochain.

Le conseil avait décidé de réaliser les travaux de réhabilitation du réseau avant de lancer la procédure pour la construction d'une nouvelle station.

Compte tenu des contraintes budgétaires et du terme des emprunts actuels en mai 2018, les priorités 1 (l'étude contrôle systématique des branchements par colorant et mise en conformité des anomalies) et 2 (reprise du réseau en aval du refoulement du PR sud de la rue du vairais) ont été réalisées sur 2014 -2015-2016 pour un montant de **43 861€ H.T** subventionnées par l'agence de l'eau à hauteur de 8 295€ (montant de travaux retenu 23 702€ H.T)

Des travaux sur le réseau restent à réaliser avant de lancer la procédure de construction de la station

→ Impasse de la Touchette : 5 580€

→ Rue des chanvriers 6 650€

Soit 12 230€

Ces travaux devraient être programmés sur 2018.

Par conséquent, il est proposé de demander la prolongation du dossier de déclaration référence 72-2014-00030 00030 jusqu'à la limite de deux ans supplémentaires (juillet 2019). A cette nouvelle échéance, les travaux devront avoir débuté. Aussi, nous devons nous engager dans un calendrier sur les deux prochaines années, afin de respecter cette nouvelle échéance. La commune va devoir lancer une consultation afin de recruter un maître d'œuvre, ceci se fera avant fin 2017. Le maître d'œuvre aura l'année 2018 pour faire les études et établir les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et Agence de l'Eau. Les entreprises pourront être consultées et retenues au début 2019.

Par ailleurs, vu l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin de la Sarthe amont, toute opération et demande d'autorisation d'urbanisme sera conditionné de l'engagement communal en matière d'assainissement collectif.

Le conseil après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité, **CHARGE** le maire de déposer une demande de prolongation de l'autorisation citée ci-dessus et d'engager les démarches nécessaires=

QUESTIONS DIVERSES

Terrain des NOUETTES ZD 70 : L'acquisition du terrain a été signée le 09 juin 2017.

Un courrier a été adressé à la personne qui entretient actuellement le terrain pour l'informer et l'autoriser s'il le souhaite de continuer jusqu'à la fin de l'année 2017. Selon sa réponse, il sera nécessaire de déterminer le mode d'entretien du terrain (vente herbe, ou communal).

Secteur de LA TOUCHETTE : Suite aux problèmes de culture ou de dommages sur les regards d'assainissement du collecteur cadastré ZD 26, Monsieur LECUREUR Hubert a rencontré l'exploitant de la parcelle ZD 27. Celui-ci envisage de semer une bande enherbée de 15m autour de sa parcelle. Monsieur le Maire propose de matérialiser la limite avec rubalises ou piquets pour marquer l'entretien de chaque partie.

SIDPEP

Le président du SIDPEP a été rencontré pour confirmer le passage des canalisations nécessaires. Le trajet ne prévoit pas de passer sur le chemin de randonnée. L'avis a donc été donné favorable.

Compte rendu de la réunion du 22 juin 2017 par Rémy YVON : approbation d'un prêt de 4 Millions d'euros pour l'usine de décarbonatation (le projet est retardé suite à l'étude d'impact nécessaire), convention de portage pour la protection des aires d'alimentation des captages prioritaires, vente parcelle le réservoir sur LIVET en Saosnois pour pylône de téléphonie mobile, location d'un local sur Mamers, régime indemnitaire élu et secrétariat.

TOUR DE TABLE /QUESTIONS DES ELUS

Avancement du rond-point : la tonte et l'entretien du bourg sans produits phytosanitaires ont ralenti l'aménagement. Dès que les agents disposeront de plus de temps, les travaux reprendront.

Quel est le choix de la Commune pour les rythmes scolaires : lors du conseil d'école il a été annoncé que les élus ont décidé de conserver les rythmes actuels à 4.5j/semaine, les fonds soutien étant maintenus pour 2018.

La séance est levée à 21h38.

Délibérations du 06 JUILLET 2017 du n°45 au n°51